

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-03-1-09**

Date de convocation :

**06/03/2024**

Nombre de membres en  
exercice : **15**

Nombre de présents : **11**

Absents : **3**

Suffrages exprimés : **10**

Procurations : **1**

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**OBJET : ELECTION D'UN  
ADJOINT SUPPLEMENTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

**Présents :** Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Pierre BES, Laurent ALBECQ, Séverine PRADEILLE, Sandrine LECOMTE, Nicole ARQUER, Michel BOFFA, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA.

**Procurations :** Catherine PECH à Josette PUJOL

**Absents :** Léa BARJAVEL, Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH

Mme Sandrine LECOMTE est élue secrétaire de séance.

Par délibération n° 2024-03-1-08 en date du 11 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à trois le nombre des adjoints.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Madame le Maire invite les candidats à déposer leur candidature au poste d'adjoint au maire. Elle constate la candidature de Nicole ARQUER à la fonction d'adjoint et la met au vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	12
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Nombre de voix obtenues :	
- Nicole ARQUER	9
- Michel BOFFA	1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide, vu le résultat du vote effectué :**

- **De déclarer élue** Madame Nicole ARQUER, celle-ci ayant obtenu la majorité des voix, et de la proclamer 3<sup>ème</sup> adjoint pour être immédiatement installée.
- **D'attribuer** à Madame Nicole ARQUER l'indemnité de fonction des adjoints fixée par la délibération n° 2020-011 du 03 juillet 2020 soit 8.25% de l'indice brut terminal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

